

### **Xavier DARON Architecte DPLG**

9 chemin des Écoliers 97424 Saint Paul FAX: 0262 43 33 32 GSM: 0692 61 89 55

CH1

xavier\_daron@orange.fr

# COMPTE RENDU DE REUNION DE CHANTIER N°1

DU 21/02/2014

# "AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT DE PROXIMITE"

REHABILITATION & EXTENSION DE L'ANCIEN CASE DE RIVIERE DU MAT

Adresse:

PC n° PC 97402 11A0027

	1 0 11	1 0 37402 11/10027				
Présen	M./Mme.	SOCIETE	TEL	FAX	GSM	DIFF.
ı	MIIe FONTAINE	MAITRE D'OUVRAGE	0262 51 79 50	0262 52 29 41	0692 03 51 06	X
Х	M DARON	ARCHITECTE	0262 43 33 32	0262 43 33 32	0692 61 89 55	
ı	M SIBERT	CT VERITAS	0262 42 41 40	0262 42 54 04	0692 09 99 18	X
ı	M PERRIER	CSPS SOCOTEC	0262 94 48 40	0262 94 48 50	0692 77 62 97	X
Х	M. ELAMA	PAQ ALU TP	0262 46 97 28	0262 21 03 26	0692 88 63 92	X
Х	M. SIOU	EGB SIOU	0262 58 50 93	0262 58 85 41	0692 68 92 85	X
l	M. ABDALLAH	S2R	0262 42 48 60	0262 42 11 56	0692 61 00 11	X
l	M. BLANC	S2R	0262 42 48 60	0262 42 11 56	0692 66 94 19	X
l	M. GEORGES	S2R	0262 42 48 60	0262 42 11 56		
Х	M. ARNAL	TEP	0262 58 32 81	0262 58 32 81	0692 78 40 90	X
l	M. ANDICHY	ESPACE ALUMINIUM	0262 25 48 18	0262 27 84 73	0692 66 76 67	X
Х	M. SEGA	REMBAT	0262 52 15 30	0262 52 15 30	0692 86 46 02	X
ı	M. ATANARI	SARB	0262 92 00 95	0262 92 00 95	?	X
l	M. GRONDIN	IDEM	?	?		
l	M. BLART	IDEM	?	?	0692 41 69 36	X
l	M. RIVIERE	RIVIERE SCHINDLER	0262 25 34 88	0262 25 61 65	0692 03 51 06	X
Χ	M. OLERY	OLERY	0262 29 13 31	0262 29 13 31	0692 33 54 65	X

### 1 PREPARATION DU CHANTIER

### 1.1 DOCUMENTS A TRANSMETTRE AVANT LE DEBUT DU CHANTIER

PM: tous les documents (format papier, reliés si nécessaire, exemplaires en nombre suffisant) transitent par l'architecte qui diffuse ensuite aux personnes concernées (maître d'ouvrage (MO), contrôle technique (CT), contrôle sécurité et prévention santé (CSPS), & chantier)

1.1.1 Attestations d'assurances civiles et décennale / copies transmises au Moe à ce jour :

SIOU - TEP - REMBAT - PAQ ALU -

1.1.2 Fiches techniques produits transmises au Moe à ce jour :

RIVIERE SCHINDLER - SIOU - TEP - S2R - IDEM

1.1.3 EXE &/ou PAC transmis au Moe à ce jour :

RIVIERE SCHINDLER - S2R - IDEM - PAQ ALU TP

PM: EXE SIOU: manque tous plans d'EXE "démolition" avec indication des éléments a démolir, indication des modes opératoires y compris étaiements selon necessités; manquent plans d'ensemble gros-oeuvre avec repérage des escaliers présentés au dossier, manque ferraillage dalle R+1 en palier dascenseur, et cotes a completer.

PM: EXE PAQ ALU TP: précisions à apporter: talus entre travaux de base et partie optionnelle, réseau EU EV sur la base des informations communiquées en réunion (raccordement provisoire des canalisations de DEP sur réseau ANC en attente (celui avec bac à graisse) avec débit de fuite dans talus en limite de zone d'intervention; fils d'eau à modifier en conséquence), pose des bordures, fondation du soutènement gabion, protection du pied de papaye et cannes existantes sur parcelles à déplacer pour être replantées ultérieurement, plans d'exécution détaillés(1/10e) des portails et portillons à réaliser, raccordement FT & EDF du bâtiment en souterrain jusque au TGBT (a priori 3 fourreaux 40-250 pour FT & 1 TPC 110 & 1 TPC 75 pour EDF)...

PM : EXE IDEM : possibilité d'évolution des plans en R+1 (possibilité de suppression des faux-plafonds en plaques de plâtre, et mise en valeur par éclairage du plafond en BA banché bois : incidence sur lot elec à intégrer)

1.1.4 DICT, demandes auprès des services publics & concessionnaires :

bordereaux de dépôt de demandes transmis au Moe à ce jour : néant ! A remettre au MOe

1.2 PILOTAGE

1.2.1 Planning détaillé des travaux

transmis le 10/02/2014 au Moe ; à transmettre d'urgence par e-mail aux entreprises pour validation (a reprendre suite retour des entreprises sous huitaine) ; PM : partie VRD nécessairement scindée en deux temps : planning a reprendre selon indications M. ELAMA

1.2.2 Installation de chantier

PIC transmis le 10/02/2014 : à modifier : prévoir accès aux tiers occupants sans titre du bâtiment en RDC à démolir complètement (PM : démolition reportée à plus tard)

1.2.3 Panneau de chantier

panneau de chantier a mettre en conformité avec précos archi et déplacer ultérieurement en limite de chantier, quand la clôture de chantier définitive sera mise en place (en accord avec PIC validé)

- 1.3 COORDINATION SECURITE
- 1.3.1 PPSPS transmis à ce jour :

SIOU - S2R - TEP - PAQ ALU

1.4 DIVERS

EDF / pour mémoire

Rappel : compteur EDF alimentant local associatif dans longère : alimentation aérienne gênant les travaux : a déplacer ; la société IDEM s'est proposée le 18/11/2013 de réaliser la demande de déplacement de compteur auprès d'EDF ; merci de tenir informé la Moe du déroulement de la démarche

Désamiantage

Suite a l'obtention du DAT, il s'avère nécessaire de réaliser des travaux de désamiantage. Plusieurs devis ont été transmis par le MOe au MO

Constat d'huissier d'occupation sans titre des locaux devant être réhabilitées ou démolis La maîtrise d'ouvrage a renoncé à faire constater par huissier l'occupation sans titre de certains des locaux.

PM: les travaux ont débuté avant que l'ensemble des pièces dues par les entreprises soient communiquées: PPSPS, plans d'EXE notamment concernant la démolition, récépissés de dépôts de dossiers de DICT, planning détaillé des travaux... Si l'ensemble des documents n'est pas remis <u>semaine prochaine</u> au maître d'œuvre, ce dernier se verra obligé de produire un OS d'arrêt général de chantier.

## 2 AVANCEMENT DU CHANTIER

Démolition GO: en cours:

- R+1: cloisonnements maçonnés démolis a 85%, évacués à 35%
- R+1: couverture de coursive démolie à 125% (!), évacuée à 95%

PM: local occupé sans titre en RDC par association: l'entreprise se propose de déplacer a ses frais les matériels présents dans le bâtiment dans un container qu'elle avait eu la bonté de mettre gracieusement à la disposition de l'association. Nécessaire autorisation du maître d'ouvrage avant tout déplacement. Le maître d'œuvre rappelle au maître d'ouvrage que ce dernier doit les locaux a réhabiliter libres de toute occupation pour permettre le bon déroulement des travaux.

PM: locaux restent squattés pas un SDF: il pisse partout tel un animal au lieu d'utiliser les WC existants: reprendre pour semaine prochaine au plus tard les grilles périphériques de coursive RDC de manière à l'empêcher définitivement de pouvoir accéder encore à l'intérieur du bâtiment (un chantier doit être interdit aux tiers) que ce soit en se glissant entre les grilles ou en les escaladant.

Dalle R+1 : chape finition "indialak" part en plaques très friables : impossible a reprendre, l'entreprise SIOU et l'entreprise SARB proposeront chacune deux devis : un pour dépose et évacuation complète de cette chape de 4cm, et un pour réalisation d'une nouvelle chape finition lissée pour permettre la pose collée de carrelage dessus.

Fondations : merci à l'entreprise SIOU de faire un email indiquant ce qu'elle désire réaliser en lieu et place des essais au fleuret (mission G2 si nous avons bien noté, reception des fonds de fouille par géotechnicien ; si vous l'entreprise SIOU a une étude de sol correspondant à un bâtiment proche merci de le transmettre à la maitrise d'oeuvre et au CT)

PROCHAINE REUNION DE CHANTIER: LE 28/02/2014 À 8h00